

PV du Conseil municipal
du 8 septembre 2022 à 19h

L'an deux-mille-vingt-deux le huit septembre à 19h, le Conseil municipal de la commune de Coublanc s'est réuni sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le jeudi 1^{er} septembre 2022, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : René Auclerc, Franck Bouchacourt, Ghislain Butin, Nicolas Crasnier, Marie-Isabelle Diaz, Jonathan Gardet, Floriane Larue, Jean-Marc Nicolas, Elisabeth Perronnet,

Absents excusés : Annabelle AUCLERC, Remy FRUCTUS, Martial LABROSSE (pouvoir donné à Nicolas Crasnier), Fabien BARILLE (Pouvoir donnée à Franck Bouchacourt) et Noël MERCIER

Secrétaire de séance : Elisabeth PERRONNET

Approbation du PV du conseil municipal du 21 juillet 2022 :

Le Procès-Verbal du conseil municipal extraordinaire du 21 juillet 2022 est approuvé par l'ensemble des conseillers.

Approbation de l'ordre du jour :

- *Présentation de l'Avant-Projet Définitif de la réhabilitation du Café de la Poste*
- *Désignation d'un nouveau membre au sein du CCAS*
- *Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023*
- *Attribution d'une aide financière à une Assistante Maternelle suite au dépôt d'un dossier*
- *Point rentrée scolaire 2022*
- *Réunion Publique du 10 septembre 2022*
- *Validation devis*
- *Comptes rendus divers*
- *Questions diverses*

Rajout à l'ordre du jour : délibération pour fixer la durée des amortissements pour les travaux d'enfouissement des lignes et du réseau électrique sur le BP de la commune

1. Présentation de l'Avant-Projet Définitif de la Réhabilitation du Café de la Poste

Monsieur le Maire laisse la parole à M. Salomon, du Bureau d'étude (Figural) afin de présenter l'APD concernant les travaux de réhabilitation du café de la Poste (phase 1 et phase 2).

Pour la partie restaurant, prévision de 50 couverts maximum. Il faudra sans doute prévoir un peu plus de volume pour le froid.

Le projet terrasse à l'arrière du bâtiment est abandonné, il y aura seulement une ouverture avec un claustra.

Des claustras seront posés sur les ouvertures pour l'ombrage tout en gardant la luminosité. Reste à définir la matière (bois, alu, composite...).

Il est prévu un chauffage au gaz mais une étude sera réalisée pour utiliser plutôt une énergie renouvelable (photovoltaïque, aérothermie, géothermie...).

Budget estimatif des phases 1 et 2 : 751 080€ TTC.

Le Conseil donne son accord pour déposer le permis de construire avec le projet qui a été présenté.

2. Désignation du nouveau membre au sein du CCAS

Suite à la démission du conseil municipal de Mme LEBRETTON Jennifer il y a lieu de renommer un membre du conseil au sein du CCAS.

M. Jean-Marc NICOLAS propose sa candidature.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** M. Jean-Marc NICOLAS en tant que membre élu au sein du CCAS.

3. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023

Le référentiel M57 « simplifié » est destiné à s'appliquer aux collectivités de moins de 3500 habitants en remplacement de la nomenclature actuelle M14. Cela se traduit par un plan de comptes abrégé, des règles budgétaires assouplies. L'adoption du référentiel M57 simplifié doit se faire au plus tard le 1^{er} janvier 2024 mais un soutien renforcé des services de la DGFIP est proposé aux collectivités qui anticipent le déploiement en 2023.

Par conséquent, M. Le Maire propose d'adopter la nomenclature budgétaire et comptable M57 à partir du 1^{er} janvier 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- **AUTORISE** la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée au 1^{er} janvier 2023 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 de Coublanc et des budgets annexes actuellement en M14.

4. Attribution d'une aide financière à une Assistante Maternelle suite au dépôt d'un dossier

Le Maire présente le dossier de Mme VADON Myriam pour une demande d'aide financière pour l'acquisition de matériel. Son projet consiste à acheter du matériel afin d'être aux normes et d'améliorer l'espace d'accueil extérieur et ses déplacements pour un devis à hauteur de 1 026.46€.

Le Conseil Municipal, après discussion :

- **DÉCIDE** d'apporter une aide de 800€ à Mme VADON Myriam au titre de l'aide financière accordée aux assistantes maternelles (Délibération n° 026/2022 du 30 juin 2022).
- **DIT** que cette aide sera imputée à l'article 6562 (aides).

5. Point rentrée 2022

Effectifs de la rentrée : 50 élèves pour 37 familles

Cycle 3 : CM1(7) + CM2(12) = 19 élèves enseignant et directeur, Lionel Simond ;
Cycle 2 : CP(7) + CE1(5) + CE2(4) = 16 élèves enseignante, Marina Mathieu ;
Cycle 1 : TPS(4) + PS(2) + MS(5) + GS(4) = 15 élèves enseignante, Nathalie Simond .

Déménagement école et Bibliothèque

Ecole du Haut : 2 classes Cycle 1 et Cycle 2 avec 1 ATSEM

Ecole du Bas : 1 classe Cycle 3 à l'étage et la bibliothèque au rez de chaussée.

La date d'inauguration de la bibliothèque reste à définir.

Les bénévoles sont très contentes du changement. Ce nouvel espace avec tableau numérique permettra d'organiser des animations.

6. Réunion publique du 10 septembre 2022

Thèmes qui seront abordés :

- Changement de taxation des ordures ménagères
- Projets communaux en cours (PLUI/Assainissement/Commerce)
- Aides aux assistantes maternelles, aide aux jeunes conducteurs

7. Durée des amortissements pour les travaux d'enfouissement des lignes et du réseau électrique

Suite aux travaux du Sydesl concernant :

- le déplacement du transformateur,
 - l'enfouissement des lignes Télécom et modification de l'éclairage public en haut du Bourg (Route de Montbernier/Chemin de la Bourgogne/Chemin du Gymnase)
 - le paiement des deux factures 6.170.84€ et 7 299.25€ réglées le 14 avril 2022 et le 28 septembre 2022,
- il y a lieu de fixer la durée d'amortissement.

L'amortissement est une technique comptable qui permet de constater forfaitairement, chaque année, la dépréciation des biens, et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Ce procédé permet ainsi de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement. Dans un souci de clarification et de simplification du suivi des immobilisations, il est proposé d'uniformiser la durée d'amortissement pour le budget communal.

Le Conseil Municipal, après discussion :

- **DECIDE** de fixer la durée des amortissements des immobilisations relatifs aux dépenses d'investissement (article 204 - Subvention d'équipement) à 15 ans.
- **DIT** que cette délibération est valable pour toute la durée du mandat.

8. Validation devis

- Validation du devis de l'Ets Valée Bureau pour un montant de 2 108.15€ HT soit 2 529.90€ TTC pour l'achat de 10 tables et 20 chaises pour la salle de réunion au-dessus de la mairie.

- Validation du devis de l'entreprise Duperron pour un montant de 1 290.00€ HT soit 1 548.00€ TTC pour la reprise de l'angle du mur suite à accrochage.
- Validation du devis de l'entreprise Duperron pour un montant de 1 200.00€ HT soit 1 440.00€ TTC pour la reprise d'un mur de clôture dans le bourg

9. Comptes rendus divers

- Compte rendu du plan d'actions projet de Territoires de la communauté de communes

10. Questions diverses

- Repas de l'amitié : il est fixé au samedi 26/11 (le choix du traiteur et du groupe d'animation musicale n'est pas encore fait) ;
- Bulletin 2023 : réflexion en cours pour le choix de l'imprimeur ;
- Calendrier des manifestations 2023 : la réunion avec les présidents des associations est fixée au jeudi 13 octobre à 19h.

- Dates :

- Prochains conseils : jeudi 6 octobre à 19h et jeudi 10 novembre à 19h
- Réunion CCAS : mardi 27 septembre à 18h

La séance est levée à 22h15